



DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-017

7.5.1 Demandes de subventions

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ACCUEIL ENFANTS PARENTS TISS'AGES - ANNÉE 2024

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de L'Accueil Enfants Parents Tiss'ages une demande de subvention peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de L'Accueil Enfants Parents Tiss'ages et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Pôle Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Regroupement	Montant HT	Recettes prévisionnelles sur les montants HT			
			CAF	%	CCCPS	%
Lieu d'Accueil Enfants Parents Tiss'Âges	Aménagement - mobilier	766 €	383 €	50%	383 €	50%
	TOTAL	766 €		383 €		383 €

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **11 AVR. 2024**

Affichée le **11 AVR. 2024**

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLAONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE